

📅 PUBLIÉ LE 14/05/2011 10:43 | LADEPECHE.FR

## Salles-la-Source. Cascade : l'avis favorable de la commission des sites

🔍 ZOOM



Salles-la-Source. Cascade : l'avis favorable de la commission des sites

La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CODENAPS) s'est prononcée, hier matin, sur le cas de la cascade de Salles-la-Source.

La commission devait approuver ou non le projet d'arrêté préfectoral qui renouvelle l'autorisation d'exploitation de la société hydroélectrique pour 30 ans sous contrainte de restituer un certain débit d'eau en période touristique.

Si la CODENAPS a émis un avis favorable au projet, cela a été très serré.

« Il y a eu 2 abstentions, 7 contre et 8 pour », rapporte Pierre-Marie Blanquet, conseiller général du canton de Campagnac et membre de la commission qui a voté contre ce projet.

Bien que l'avis de la commission ne soit que consultatif, c'est une motivation de plus pour la préfète qui n'a plus qu'à prendre l'arrêté.

Mais déjà le collectif « Ranimons la Cascade » - qui loue l'opposition importante au sein de la commission - annonce de futurs recours devant le tribunal administratif. « On se battra becs et ongles contre ce vol qui continue depuis 70 ans

[...] et en dénonçant haut et fort ce diktat de l'administration. »